

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit

Nom du produit: ACTIPELLET-BROD

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2019-0009

Numéro de référence de BE-0019690-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	3
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	4
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	5
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	5
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	7
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	8
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	9
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	10
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	11
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
5. Conditions générales d'utilisation	11
5.1. Consignes d'utilisation	11
5.2. Mesures de gestion des risques	12
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	12
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	13
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	13
6. Autres informations	13

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

NEO ACTIBLOCK-BROD

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Activa s.r.l.
	Adresse	via Feltre, 32 20132 Milano Italie
Numéro de l'autorisation	BE2019-0009	
Numéro de référence de	BE-0019690-0000	
Date de l'autorisation	30/01/2014	
Date d'expiration de	31/12/2022	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Activa s.r.l
Adresse du fabricant	via Feltre 32, 20132 Milano Italie
Emplacement des sites de	Kollant srl, via Piemonte 50 -37050- Vigonovo (VE) 40064 Vigonovo (VE) Italie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	Activa S.r.l
Adresse du fabricant	via Feltre, 32 20132 Milano Italie
Emplacement des sites de	Tezza S.r.l, via Tre Ponti 22 37050 S. Maria di Zevio (VR) Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro -	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0.0025
Denatonium Benzoate			3734-33-6		0.001

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Risque présumé d'effets graves pour les organes (blood) à la suite d'expositions
Conseils de prudence	Tenir hors de portée des enfants. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un centre antipoison et/ou un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Éliminer le contenu dans conformément aux dispositions nationales/régionales en Éliminer le récipient dans conformément aux dispositions nationales/régionales en

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques – professionnels – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y	Mus musculus-House mouse-Juveniles to adults
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences	20 g - 40 g d'appât par postes d'appâtage. - - - Si plusieurs poste d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale entre les postes d'appatages doit être de 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux	Emballages à partir de 1,5kg à 25kg, contenant appâts prêts à l'emploi de 10g à 20g chacun Matériau d'emballage: PE/Aluminium/Polyester

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

--

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

--

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

--

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Rats – professionnels – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y	Rattus norvegicus-Brown rat-Juveniles to adults
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences	100 g - 200 g d'appât par postes d'appâtage. - - - Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Dimensions et matériaux

Professionnel

Emballages à partir de 1,5kg à 25kg, contenant appâts prêts à l'emploi de 10g à 20g chacun
Matériau d'emballage: PE/Aluminium/Polyester

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris domestiques et/ou rats – professionnels – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y	Mus musculus-House mouse-Juveniles to adults Rattus norvegicus-Brown rat-Juveniles to adults
Domaine d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences	souris domestiques: 20 – 40 g d'appât par postes d'appâtage.; Rat brun: 100 g - 200 g d'appât par postes d'appâtage. - - - Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux	Emballages à partir de 1,5kg à 25kg, contenant appâts prêts à l'emploi de 10g à 20g chacun Matériau d'emballage: PE/Aluminium/Polyester

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

--

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

--

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris domestiques – grand public – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y	Mus musculus-House mouse-Juveniles to adults
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi [en sachets dans le cas d'appâts dispersibles] à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.
Taux et fréquences	20 g - 40 g d'appât par postes d'appâtage. - - - Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux	jusqu'à 150g, contenants appâts prêts à l'emploi de 10g ou 20 g chacun Matériau d'emballage: PE/Aluminium/Polyesther

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

--

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

--

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

--

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

--

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Rats – grand public – intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y

Rattus norvegicus-Brown rat-Juveniles to adults

Domaine d'utilisation

Intérieur

Application des appâts -

Méthode(s) d'application	Appât prêt à l'emploi [en sachets dans le cas d'appâts dispersibles] à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.
Taux et fréquences	100 g - 200 g d'appât par station d'appât. - - - Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux	Jusqu'à 150g, contenant appâts prêts à l'emploi de 10g ou 20 g chacun Matériau d'emballage: PE/Aluminium/Polyester

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Rats – grand public – extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y	Rattus norvegicus-Brown rat-Juveniles to adults
Domaine d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi [en sachets dans le cas d'appâts dispersibles] à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.
Taux et fréquences	100 -200 g de appâts prêts à l'emploi - correspondant à 10-20 appâts prêts à l'emploi de 10 g chacun. - - - Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux	Jusqu'à 150g, contenant appâts prêts à l'emploi de 10g ou 20 g chacun Matériau d'emballage: PE/Aluminium/Polyester

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

--

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

--

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Professionnels

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
 - Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation. Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
 - Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
 - Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
 - Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
 - Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
 - Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
 - Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
 - L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
 - Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
 - Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
 - Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit.
- Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.
- Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant.
- Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.
 - Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

Grand public

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

5.2. Mesures de gestion des risques

Professionnels

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Portez des gants de protection.

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).

Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).

Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN 374, catégorie III).

- les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit.

Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation régionale/nationale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

Grand public

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Utilisateurs professionnels et particuliers:

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;

- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;

- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas provoquer de vomissement.

En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.

Contactez un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

Utilisateurs Professionnels

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison».

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée]. Ceci afin de limiter le risque d'ingestion et d'empoisonnement des enfants, animaux de compagnie et autres animaux. L'utilisation de gants est

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Durée de conservation: 2 ans

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.